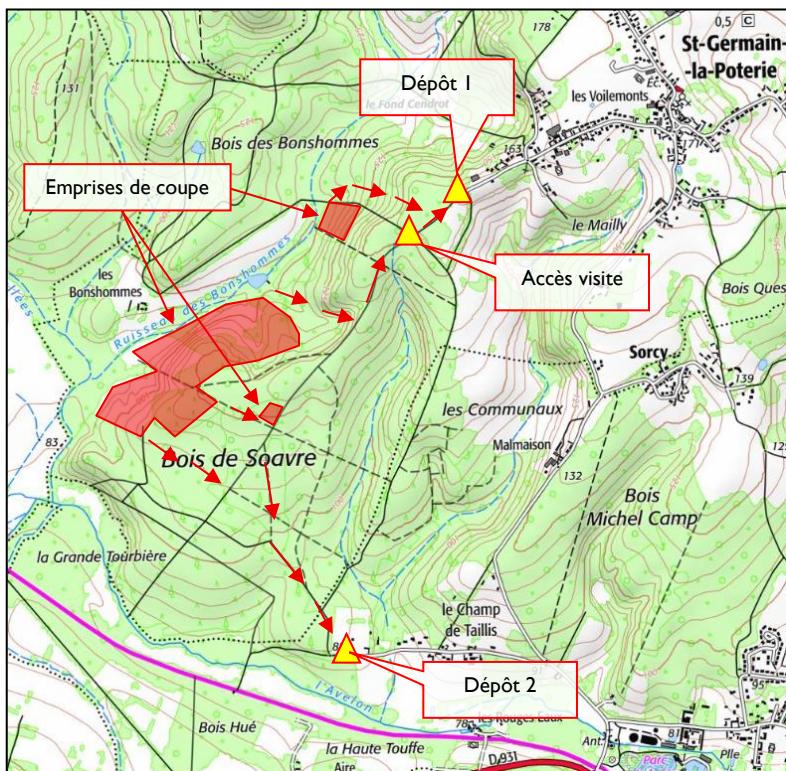


Vente Sur Pied et en bloc

Propriétaire
CertificationGF de Savignies
non

Département

Oise (60)

Localisation

À 10 km à l'Ouest de Beauvais

Commune

St-Germain-la-Poterie

Lieu-dit

Bois de Soavre

Coordonnées GPS
(Degrés Décimaux)

Longitude : 1.968641

Latitude : 49.441327

Point de Rencontre
Sécurité Conseillé
(PRSC)

Dépôts (voir plan ci-contre)

Essence principale

Mélèze, pins (laricio et sylvestre)

Volume présumé

679 m³

Nombre d'arbres

1 865

Volume moyen

0,36

Nature coupe

Eclaircie (systématique et/ou sélective)

Parcelles PSG

41p, 44p, 45p, 46p

Surface

Environ 22 ha

Limites

Peuplements

Marquage

Traits à la peinture

Réserves

Tous les arbres non marqués ou avec un « c »

Visite

Pas de visite le vend. 23/01

Expert Forestier

Maxime Minotte (sas CEGEB)

68 rue du Centre – 60 350 Berneuil-sur-Aisne
Mob : 06 11 96 94 38
Mail : m.minotte@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB

Conditions particulières du 22 décembre 2025

Accès dépôt : <https://maps.app.goo.gl/zDV4nToXSgyeAkKU7>

Volume commercial, découpe fin bout 7cm, tarif Chaudé n°15

Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m												Nbre	Vol. m ³	VU m ³
	10/15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70			
Mélèze	644	214	31	1	1								891	132	0,15
Pin (laricio et sylvestre)	319	126	157	134	118	72	29	11	4	3	1		974	547	0,56
Observation :													1865	679	0,36

Clauses particulières

Préambule : pas d'interventions les veilles et jours de chasse (voir avec M Gromard au 06 70 37 89 26) + présence zone N2000 (pas intervention d'avril à août) + présence de chemins ruraux + pas de visite le vendredi 23/01

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant.

Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Houppiers, purges et taillis font partie de la vente et sont à enlever. Respecter les cloisonnements à ouvrir (les arbres de bordure portent parfois un « c » et ils sont à garder). Prévenir M Gromard au 06 70 37 89 26 avant les interventions.

Débardage : sur terrain sec et portant.

Stockage : dépôt 1, stockage uniquement sur des remorques, dépôt 2 prévenir la mairie de St Paul en amont.

Délai d'exploitation : 15 mars 2027

Délai d'enlèvement du bois : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant (ou 100 % si demandé par l'acquéreur)

40 % par virement avalisé au 15/08/2026

40 % par virement avalisé au 15/11/2026

Caution : 5 000 € ou caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

